



INTERPELLATION URGENTE

Auteur PS/GC, par Marlyne Andrey-Berclaz
Objet Rhône 3 : un remake de l'autoroute du Valais ?
Date 12/05/2024
Numéro 2024.05.073

Actualité de l'événement

Une analyse confiée par le Valais à un bureau spécialisé en promotion immobilière proposerait de revoir cet important projet intercantonal de sécurisation de la plaine du Rhône. Et les résultats de cette analyse sont attendus depuis plus d'une année.

Imprévisibilité

Le gouvernement vaudois, agacé, a écrit une lettre à son homologue valaisan au sujet de la troisième correction du Rhône : il n'a jamais été associé, ni à l'établissement du cahier des charges, ni au choix du mandataire alors que le canton de Vaud fait légitimement partie du COPIL de R3 depuis le début du projet.

Nécessité d'une réaction ou d'une mesure immédiate

Vaud appelle son voisin valaisan à respecter les engagements pris il y a des années. Et la Confédération, qui a déjà investi des millions depuis plus de 20 ans, pourrait remettre en question son financement.

"Ce rapport remet en cause fondamentalement le projet par ses conclusions qui d'une part ont des effets directs sur la partie vaudoise et qui, d'autre part, remettent en question le projet développé depuis de nombreuses années entre nos deux cantons", écrit la présidente du Conseil d'Etat vaudois Christelle Luisier. Ces conclusions sont de nature à retarder davantage, voire à remettre en cause, la sécurisation des zones à bâtir sur sol vaudois." Par ailleurs, le Grand Conseil vaudois s'impatiente lui aussi.

Sur sol valaisan, les valeurs telles que le dialogue - rappelons que lors de son élaboration le projet a été suivi et discuté pendant plus de 10 ans avec plus de 10 services de l'état qui chacun avait son ou ses de la société civile -, le respect et la transparence des accords démocratiques sont-elles aux abonnés absents puisque la démarche du Canton du Valais est unilatérale et opaque? Le Canton de Vaud n'a jamais été associé, ni à l'établissement du cahier des charges, ni au choix du mandataire qui questionne puisque celui-ci est expert en promotion immobilière. Et le Grand-Conseil valaisan n'est par ailleurs au courant ni d'un éventuel changement de cap du projet - alors qu'il attend du CE une vision politique, ni d'un mandat confié à des « experts ». A ce propos, le CE s'appuie sur une intervention du GC de mai 2021 en faveur de cette analyse avec une interprétation toute particulière de la demande des intervenants. Est-ce le deuxième couplet d'une chanson déjà chantée en 2011 ? Des expertises de variantes alternatives des communes, menées entre 2009 et 2012, ont conclu que ces variantes n'assurent pas durablement la sécurité de la population, ne respectent ni les règles de l'art en matière de protection contre les crues, ni les bases légales.

Combien d'argent public gaspillons-nous ainsi à ralentir ce projet à coût de prétextes, de pressions lobbyistes et d'analyses improbables voire opaques et non concertées ? Afin de pouvoir continuer à coups de « mesures anticipées urgentes » à bétonner la plaine sur quelques HA de plus ? Elle, si fertile et qui se laisse manger par les constructions et l'imperméabilisation des sols à raison de 80HA par année alors que R3 en ponctionnerait

moins de 300HA au total pour un espace de sécurité nécessaire au fleuve et une nature utile à l'agriculture. En exemples, Ikea, Hornbach, les Celliers, Alaïa bay, tous construits sur des terres cultivables. Pour certaines en zone agricole ou zone agricole déclassée.

Rhône 3 va assurer la sécurité de 100 000 habitants contre les crues du fleuve et ainsi éviter près de 20 milliards de francs de dégâts potentiels. Ce projet scientifique, interdisciplinaire et participatif a été validé par les Conseils d'Etat vaudois et valaisan en novembre 2012 et adopté par le Conseil d'Etat valaisan le 2 mars 2016. Le financement a été voté par la population valaisanne en 2015. On lui oppose une « analyse » d'ingénieur non spécialisé, alors qu'il a été élaboré par les meilleurs spécialistes du pays. Il ne s'agissait de loin pas d'un projet idéologique, tel que ses opposants veulent le faire croire, mais bien d'un projet scientifiquement fondé. Il en va à nouveau de la mise en doute de la crédibilité des experts, tendance à la mode. En démocratie après les accords, ne reste-t-il plus qu'à les respecter ? A s'exécuter pour ne pas gaspiller l'argent public dans une interminable attente et de multiples conjectures ? Et surtout à ne pas faire un remake de l'histoire de l'autoroute du Valais avec ses nombreux projets de variantes, ses querelles d'experts et ses multiples pressions subies et réitérées qui ne l'ont pas encore fait aboutir et qui ont coûté aux collectivités publiques des sommes folles ?

Conclusion

Que répond le gouvernement valaisan à la présidente du gouvernement vaudois Mme Christelle Luisier et à la population valaisanne, vaudoise et suisse qui assiste à ce dialogue médiatique - surtout si c'est silence radio en Valais - à propos de ce manque de dialogue, de concertation ainsi qu'à propos de la voie unilatérale empruntée et surtout de son manque de transparence démocratique ? Qu'en est-il du ralentissement du projet dont parle le gouvernement vaudois ? Quelle vision politique pour Rhône3, pour reprendre le titre de l'interpellation de mai 2021 - sans réponse trois ans plus tard ? Le projet Rhône 3 peinait déjà alors à entrer dans la phase de réalisation, où en est-il trois ans plus tard ? Quels sont les montants investis depuis plus de 20 ans jusqu'à ce jour dans ce projet d'envergure qui était estimé à 3,6 milliards ? Finalement la Confédération finance Rhône3 au deux/tiers et ce financement n'est-il pas dû seulement si le projet respecte les accords et ses bases légales ?